

Plan de réussite individualisé et mesures de soutien pédagogique

Travaux du Conseil général de la FCPQ du 10 avril 2021

Déposé au ministre de l'Éducation dans le cadre des Rendez-vous pour la réussite éducative

Au lendemain du dépôt du mémoire réalisé dans le cadre des *Rendez-vous pour la réussite éducative*, les parents délégués de la Fédération des comités de parents du Québec se réunissaient en Conseil général le 10 avril 2021.¹ Les ateliers de réflexion proposés ont permis de mieux définir la structure et la portée d'un éventuel Plan de réussite individualisé (PRI), en plus de souligner des bonnes pratiques dont la poursuite favorisera la réussite des élèves. Ces ajouts au mémoire de la FCPQ sont des pistes de solution pour la mise en œuvre pérenne de certaines actions proposées.

PLAN DE RÉUSSITE INDIVIDUALISÉ

Les parents ont été invités à définir les modalités souhaitées du Plan de réussite individualisé (PRI). En voici les principaux éléments :

- **INCLURE ET IMPLIQUER L'ÉLÈVE DANS SA RÉUSSITE** Prévoir une section où l'élève ajoute ses objectifs (défis personnels) ; Prévoir une section d'autoévaluation ; Prévoir une section de forces et faiblesses et une section de motivations et intérêts personnels pour mettre le jeune au centre du plan ;
- **AVOIR UN MODÈLE UNIFORMISÉ SIMPLE ET EFFICACE** Proposer un modèle unique à l'échelle de la province ; Inclure le diagnostic et les mesures d'aide précises prévues, s'il y a lieu ; Le structurer de manière à favoriser la mise à jour annuelle ; Le structurer à partir des 3 axes de la mission de l'école québécoise (instruire, qualifier, socialiser) ;
- **PRÉVOIR LE SUIVI** Prévoir et assurer des rencontres de suivi avec l'élève, les parents et l'enseignant ; Prévoir une rencontre bilan en fin d'année afin de planifier l'année suivante ;
- **DÉFINIR DES OBJECTIFS PRÉCIS** Privilégier des objectifs et des commentaires précis et individualisés ; Présenter des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels) ;
- **EN ASSURER L'ACCESSIBILITÉ** Rendre le PRI disponible en ligne (ex. Mozaïk) pour les parents ; Avoir un résumé des mesures d'aide facilement accessible (ex. À l'agenda).

¹ À l'occasion de la rencontre du 10 avril 2021, 56 délégués du Conseil général provenant de 37 centres de services scolaires et commissions scolaires étaient présents.

PLAN D'INTERVENTION

D'ici la mise en place du PRI, les parents ont souhaité proposer quelques pistes d'action afin d'améliorer le Plan d'intervention (PI) actuellement utilisé. Bien que celles-ci soient similaires aux objectifs du PRI, il demeure primordial d'offrir un tel plan de réussite à tous les élèves, afin de favoriser la réussite éducative de tous. Voici donc les principaux éléments qui contribueraient à l'amélioration du PI :

- **PRÉVOIR ET RÉALISER LE SUIVI ADÉQUAT** Ajouter une section de suivi (atteintes des objectifs et moyens utilisés) ; Prévoir un échéancier au début de l'année ; Lors des rencontres de suivi, analyser la rencontre des objectifs plutôt que de réévaluer l'élève ;
- **AVOIR DES OBJECTIFS PRÉCIS** et mesurables ;
- **BIEN DOCUMENTER CHAQUE ÉTAPE** Inclure les dates et résumés de rencontres au dossier initial ; Laisser des traces sur les moyens utilisés pour rencontrer les objectifs ;
- **IDENTIFIER ET INCLURE LES INTERVENANTS** Ajouter les informations sur l'évaluation diagnostique de l'élève ; Identifier au PI l'équipe d'intervenants et leur rendre le PI accessible (ex. Responsable du service de garde) ;
- **UNIFORMISER L'UTILISATION DU CANEVAS NATIONAL** ;
- **ASSURER UNE RÉALISATION PLUS RAPIDE** Avoir une première rencontre de réalisation du PI dans le premier mois de l'année scolaire.

BONNES PRATIQUES FAVORISANT LA RÉUSSITE

Au cours de la dernière année, les parents ont eu l'occasion de témoigner de diverses pratiques innovantes permettant à leurs enfants de poursuivre leurs apprentissages. Quelques éléments ont été particulièrement importants ou leur semblent prometteurs :

- **TUTORAT PAR LES PAIRS** Tutorat entre les élèves d'une même classe ; Tutorat entre les élèves de différents niveaux d'une même école (5-6^e année pour 1^{ère} année du primaire ou 5^e secondaire pour 1^{er} cycle du secondaire) ; Tutorat entre les élèves de deux ordres d'enseignement différents (secondaire pour primaire) ;
- **TUTORAT PAR LA COMMUNAUTÉ** Établir des partenariats (maillage) avec les organismes communautaires qui offrent du tutorat ; Inviter les parents à faire du tutorat ; Inviter les enseignants à faire du tutorat ;
- **COLLABORATION ENTRE LES ADULTES** Améliorer les communications entre les parents et l'enseignant ou entre l'élève et l'enseignant ; Favoriser la collaboration entre les professeurs ;
- **RESSOURCES NUMÉRIQUES** Utiliser des logiciels existants en appui au projet pédagogique ; Favoriser la réalisation de quelques travaux sur les plateformes numériques en classe afin de familiariser les élèves avec celles-ci ; Faire du tutorat ou

de la récupération en ligne – et ainsi permettre aux élèves de sortir des bulles-classes ;

- **DISPONIBILITÉ D'INTERVENANTS OU D'AIDES-ENSEIGNANTS** Offrir des plages de tutorat le midi, le soir ou lors de journées pédagogiques ; Avoir des aides-enseignants au service de garde ou dans la classe afin de répondre aux questions ;
- **AUTRES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET LUDIQUES** Offrir des classes extérieures ; Faire des visites culturelles virtuelles ; Animer les corridors d'école avec différents projets créatifs et de vie sociale.

En outre, les parents souhaitent que les mesures d'aide pédagogique comme le tutorat soient pérennes. Certains proposent qu'elles puissent faire l'objet d'une consultation annuelle des élèves, afin de s'assurer qu'elles répondent à leurs besoins réels. Ils réitèrent par le fait même que chaque décision doit être prise dans l'intérêt de tous les élèves.